Plan France Relance :

les mesures concernant les entreprises

Document pratique à destination des intercommunalités

Décembre 2020

Document mis à jour le 18 décembre 2020

ÉCOLOGIE

Les mesures destinées aux entreprises consacrées à l'écologie

Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME

Rénovation énergétique

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - **Instauration d'un crédit d'impôt** pour les investissements de rénovation des bâtiments des TPE-PME du secteur tertiaire
  - **Transition écologique :** accélération pour 45 000 artisans, commerçants et indépendants
  - **Écoconception des produits et services** : aides forfaitaires pour les actions et investissements
  - **Accompagnement** des entreprises engagées pour la transition écologique
- **Pour quelles entreprises ?**
  - TPE et PME sur l'ensemble du territoire

Dès le 1er janvier 2021, sur deux ans

- Candidatures sur le site de l'ADEME
- Vos référents ADEME en région

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Soutien à l'efficacité énergétique

Décarbonation de l'industrie (1)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - Appel à projets pour **l'efficacité énergétique des procédés et des utilités dans l'industrie** (subventions de projets d'investissements supérieurs à 3 M€)
  - Appel à Manifestation d'Intérêt **pour l'évolution des procédés au service de la décarbonation** dans l'industrie
  - Guichet de soutien à l'investissement visant la **réduction de la consommation d'énergie et la décarbonation** (subventions de projets d'investissements supérieurs à 3 M€)
- **Pour quelles entreprises ?**
  - ETI/industries sur l'ensemble du territoire

- AAP et AMI relancés en 2021 et 2022
- Guichet de soutien à l'investissement : jusqu'au 31 décembre 2022

- Direction générale des entreprises (DGE), ADEME
- Agence de Services et de Paiements (**lien vers le guichet de soutien**)

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Soutien à la chaleur bas-carbone

Décarbonation de l'industrie (2)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - Appel à projets pour la **chaleur biomasse** : nouveau mécanisme de soutien au fonctionnement pour compenser les coûts additionnels liés à l'utilisation de combustibles décarbonés.
  - Appel à projets pour la **chaleur CSR** : nouveau mécanisme de soutien au fonctionnement pour la chaleur industrielle issue de Combustibles Solides de Récupération
- **Pour quelles entreprises ?**
  - ETI/industries sur l'ensemble du territoire

- AAP Biomasse : clos, nouveaux AAP en 2021 et 2022
- AAP chaleur CSR : dossier à déposer avant le 14 janvier 2021

- Direction générale des entreprises (DGE), ADEME
- Candidater à l'AAP chaleur CSR

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Investissement dans le réemploi et le recyclage

Économie circulaire et circuits courts

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - **Soutien direct au fonctionnement** des producteurs de matières plastiques de recyclage (MPR)
  - **Soutien aux investissements** dédiés à l'incorporation de matières première de recyclage
  - **Soutien au réemploi et aux activités de réduction et/ou de substitution** des emballages plastiques
  - **Plan d'accompagnement à la transition** de la filière plastique
  - **Soutien au développement de la réparation et de ressourceries** en vue du réemploi
  - **Aide à la traçabilité des déchets dans la filière bâtiment** pour accélérer la responsabilité élargie des producteurs
- **Pour quelles entreprises ?**
  - PME, TPE et ETI sur l'ensemble du territoire

- Soutien direct au MPR : clos
- Autres mesures : 2021-2022

- Candidater sur le site de l'ADEME
- Vos référents ADEME en région

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Crédit d'impôt pour les exploitations HVE

Transition agricole : accélération (1)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

Quelles mesures ?

- **Crédit d'impôt pour les exploitations certifiées de Haute Valeur Environnementale**, utilisable pour le paiement de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'année ou de l'exercice.
- **Cumulable avec le crédit d'impôt relatif à l'agriculture biologique** dans la limite d'un plafond global par exploitation.
- **Subordonné** au respect du règlement *de minimis* applicable aux activités agricoles et du plafond maximal d'aides respectif.

Pour quelles entreprises ?

- Exploitations agricoles
- Critères d'éligibilité précisés dans la loi de finances 2021

- Dès 2021
- Applicable pour 2021 et 2022

- Ministère de l'agriculture
- Formulaire *ad hoc* pour solliciter le dispositif auprès du ministère de l'Économie

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Alimentation locale et solidaire (paniers fraicheur)

Transition agricole : accélération (2)

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - Projets visant à accroitre l'accès à une alimentation composée de produits frais et locaux pour les personnes les plus modestes ou isolées.
    - **Subventions sur AAP** à destination des projets structurants à l'échelle nationale
    - **Subventions sur AMI** à destination des initiatives locales
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Tous les acteurs engagés dans le développement de l'accès à des produits locaux pour les citoyens les plus modestes et isolés (associations, startups, entreprises de l'ESS…)

Dès janvier 2021

- Candidatures de projets nationaux auprès du **Ministère de l'Agriculture** (AAP)
- Candidatures d'initiatives locales gérées par les **Directions départementales interministérielles** (AMI)

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires

Transition agricole : accélération (3)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - **Subventions sur AAP** pour accompagner la construction et la réalisation, impliquant plusieurs maillons d'une ou plusieurs filières, d'un projet collectif de structuration de filière(s) d'une durée de 6 à 30 mois.
  - **Sont exclus les projets :** majoritairement BIO, sur les protéines végétales, de modernisation d'abattoirs (mesures spécifiques)
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Tous les acteurs des filières agricoles et agroalimentaires *(exploitations agricoles, organisations professionnelles agricoles, coopératives, entreprises de transformation agroalimentaires, négoce, distributeurs…)*

Jusqu'au 31 décembre 2022

Candidatures ouvertes sur FranceAgriMer

Plus de détails et candidatures sur le site FranceAgriMer

Fonds Avenir Bio

Transition agricole : accélération (4)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - **Appels à projets réguliers** pour financer des investissements immatériels et matériels des opérateurs économiques s'inscrivant dans une démarche de filière pour le développement de l'offre de produits biologiques
  - Par exemple : diversification des produits et débouchés, réalisation d'économies d'échelle
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Tout opérateur économique impliqué dans la production bio : sociétés, coopératives, associations, regroupement d'opérateurs exerçant une activité économique…

- 1er AAP : dépôt des projets au plus tard le **12 janvier 2021**
- 2e AAP : du 13 janvier 2021 à septembre 2022

- Espace de candidature sur le site de l'Agence Bio
- Mail : avenirbio@agencebio.org

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

« Bon bilan carbone »

Transition agricole : accélération (5)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - **Faire de l'agroécologie** l'un des leviers du renouvellement des générations et de l'emploi dans le secteur agricole.
  - **Réalisation un bilan carbone de l'exploitation, suivi de préconisations** afin de se mobiliser dans la lutte contre le changement climatique.
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Agriculteurs installés depuis 1 à 5 ans.

Courant du 1er semestre 2021
(modalités en cours de définition)

- ADEME
- Vos référents ADEME en région

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Pacte « bio-sécurité-bien-être animal » en élevage

Transition agricole : filières animales (1)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - **Subventions sur AAP** pour soutenir les éleveurs dans leurs investissements de biosécurité et pour le bien-être animal dans les élevages. Par exemple :
    - *faire réaliser des audits biosécurité des élevages*
    - *construire des clôtures ou des sas sanitaires pour protéger les élevages*
    - *réaliser des investissements pour améliorer le bien-être animal (élevage en plein air, etc.)*
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Tous les exploitants agricoles respectant la règlementation de protection des animaux en élevage.

AAP ouverts début 2021, sur deux ans

Votre DRAAF

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Modernisation des abattoirs

Transition agricole : filières animales (2)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - Soutien à l'investissement pour :
    - **améliorer la compétitivité** des entreprises, notamment par la création ou la modernisation d'outils d'abattage et de découpe
    - **mieux répondre aux exigences d'hygiène alimentaire** et **se développer à l'export**, notamment par la réduction des consommations d'eau et d'énergie
    - **améliorer les processus d'automatisation et de robotisation**, pour réduire la pénibilité du travail
    - **renforcer la formation des acteurs**
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Tous les gestionnaires d'abattoirs sur tout le territoire

- AAP ouvert le 15 décembre
- Plusieurs relevés de dossiers en 2021 et 2022

- Espace de candiature sur FranceAgriMer
- Votre DRAAF

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Stratégie nationale sur les protéines végétales

Transition agricole : protéines végétales

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - Améliorer de façon structurelle l'indépendance de la France dans la production de protéines végétale, par :
    - un **soutien aux actions de recherche et innovation**
    - un **accompagnement des investissements matériels**
    - un **appui à la structuration des filières de protéines végétales**
    - une **aide à la promotion des légumineuses** auprès des consommateurs
- **Pour quelles entreprises ?**
  - **Les exploitations agricoles**, CUMA et GIEE
  - **Les entreprises d'aval du secteur**
  - Les o**rganismes de recherche et instituts techniques**
  - Les **gestionnaires et cuisiniers** en restauration collective

AAP sur la structuration de la filière et l'acquisition de matériels ouverts jusqu'au 31 décembre 2022

Espace de candidature des AAP ouverts sur FranceAgriMer

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

« Prime à la conversion » et soutien à l'acquisition d'agroéquipements

Renouvellement et développement des agroéquipements (1)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - **Aide à l'investissement** pour le remplacement de matériels anciens et peu performants et l'acquisition de matériels performants en matière environnementale
  - *Par exemple : tout matériel permettant la réduction d'usage des produits phytopharmaceutiques ou de fertilisants, y compris capteurs et logiciels, ou matériels de substitution et de travail du sol telles que bineuses mécaniques…*
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Tout agriculteur, CUMA ou GIEE sur l'ensemble du territoire

Ouverture du dispositif début 2021, jusqu'au 31 décembre 2022

- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- FranceAgriMer

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Aide aux investissements de protection face aux aléas climatiques

Renouvellement et développement des agroéquipements (2)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - **Aide à l'investissement dans le matériel** pour faire face aux principaux aléas climatiques que sont en particulier le gel et la grêle, ainsi que pour une meilleure utilisation de l'eau
  - **Accompagnement dans ces investissements**
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Tous les utilisateurs d'agro-équipements en production agricole sur l'ensemble du territoire

Ouverture du dispositif du 1er janvier 2021 jusqu'en 2022

- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- FranceAgriMer

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Accélérateur des entreprises de l'agroéquipement et du biocontrôle

Renouvellement et développement des agroéquipements (3)

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - **Programme d'accompagnement complet et personnalisé** pour les entreprises développant des solutions technologiques favorisant la transition agroécologique.
  - Permet d'associer un accompagnement individuel et une dynamique de groupe de dirigeants, et ainsi de créer une émulation collective voire de préfigurer de nouvelles relations d'affaires entre les entreprises.
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Toutes les PME des secteurs de l'agroéquipement, de la biostimulation, et du biocontrôle, y compris les entreprises proposant des services numériques, de plus de 3 ans d'existence et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros

- AMI engagé dès le 1er semestre 2021
- Dispositifs d'accompagnement souples dès janvier

- La page de l'accélérateur sur le site de Bpifrance
- dmea.dgpe@agriculture.gouv.fr

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Investissements productifs dans la filière graines et plants

Transition agricole : forêt (1)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - **Subventions des investissements permettant la modernisation et le développement** des entreprises de la filière graines et plants (pépinières forestières notamment) pour améliorer les capacités de production et de plantation, et les sécuriser en diminuant les risques liés aux impacts du changement climatique
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Les petites et moyennes entreprises (**PME**) de la filière de l'amont forestier dont l'activité concerne la production et plantation de graines et plants forestiers.

AAP lancé début 2021

Le service en charge de la forêt au sein de **votre DRAAF**

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Renouvellement forestier

Transition agricole : forêt (2)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - **Subventions des investissements** sylvicoles des communes propriétaires de forêts et les propriétaires forestiers privés dans une démarche dynamique de gestion durable :
    - amélioration des peuplements pauvres
    - reconstitution des peuplements scolytés (notamment dans le Grand-Est et en Bourgogne-Franche-Comté)
    - adaptation des peuplements vulnérables au changement climatique
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Communes propriétaires de forêts et propriétaires forestiers privés

AMI : dossier à déposer jusqu'au 7 janvier 2021

- Le service en charge de la forêt au sein de **votre DRAAF**
- **Le cahier des charges de l'AMI**

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Agriculture

Renforcement d'un modèle de pêche et d'aquaculture durable

Mer

- **Quelles mesures ?**
  - Soutien des filières, au développement de modèles durables d'aquaculture et à l'émergence d'un modèle plus durable pour la pêche) :
    - Investissement dans des projets de développement
    - Fonds environnemental pour encourager le développement de navires innovants aux meilleures performances environnementale et énergétique
    - Campagne de promotion des métiers de ces filières
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Tous les maillons des filières pêche et aquaculture

Calendrier en cours de définition

Contacts en cours de définition

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de la Mer

Hydrogène : **Projet Important d'Intérêt Européen Commun**

Stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en France (1)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - Les échanges techniques entre les filières industrielles et les services de l'État ont déjà débuté. Le projet pourra notamment :
    - soutenir la R&D et l'industrialisation d'électrolyseurs pour produire de l'hydrogène décarboné et déployer ces solutions dans l'industrie
    - des projets de « giga factory » d'électrolyseurs de nouvelles générations, ainsi que l'industrialisation d'autres briques technologiques
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Les filières industrielles

Notification du projet IPCEI d'ici fin 2021

Site du Secrétariat général pour les investissements d'avenir

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Hydrogène : **Appels à projets territoriaux**

Stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en France (2)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - AAP visant à la **mutualisation des projets et des infrastructures**, à la fois dans le secteur industriel et dans celui de la mobilité lourde, à l'échelle des territoires.
  - Objectif : **faire émerger des partenariats** forts entre collectivités et industriels afin de synchroniser au mieux l'émergence de l'offre et le développement des usages.
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Les entreprises, collectivités et consortiums souhaitant s'engager pour la mise en œuvre de l'hydrogène sur leur territoire, partout en Frrance

- 1er AAP : dépôt des dossiers jusqu'au 17 décembre 2020
- 2 relevés en 2021

Page dédiée au dépôt des dossiers sur le site de l'ADEME

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Hydrogène : **Mécanisme de soutien**

Stratégie nationale pour le développement de l'hydrogène décarboné en France (3)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - Dispositif permettant d'apporter un soutien à la production d'hydrogène décarboné par **appels d'offres** : aide au fonctionnement et éventuellement permettant de soutenir les investissements.
  - Concerne les installations de production d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone produit par électrolyse de l'eau, afin de stimuler la concurrence et minimiser le coût du soutien public.
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Les filières industrielles

Mise en œuvre au plus tard le 1er janvier 2023

- Secrétariat général pour l'investissement (SGPI)
- Ministère de la transition énergétique

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Programme d'Investissements d'Avenir (PIA4)

Technologies vertes (1)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - **11 milliards d'euros** du PIA mobilisés pour l'investissement dans les technologies vertes.
  - Deux logiques :
    - **Financer des investissements exceptionnels sur quelques filières industrielles ou technologies d'avenir** (numérique, recherche médicale, industries de santé, les énergies décarbonées, l'agriculture responsable et la souveraineté alimentaire, les transports et mobilités durables, les villes de demain, l'enseignement numérique, les industries culturelles et créatives)
    - **Garantir un financement structurel** pérenne et prévisible aux écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Tous les acteurs sur l'ensemble du territoire

2021-2025

- Contacts en fonction des guichets et AAP
- Le site dédié au PIA4

Plus de détails sur le PIA4

Soutien à la recherche et au développement dans la filière nucléaire

Technologies vertes (2)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - **Subventions** sur appels à projet :
    - des innovations visant à développer les solutions d'**« Usine du futur »**
    - du développement de solutions innovantes pour la **gestion des déchets radioactifs**
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Entreprises, organismes de recherches et associations de la filière nucléaire sur tout le territoire.

- **« Usines du futur » :** candidatures ouvertes jusqu'au 1er juin 2021
- **Déchets nucléaires** : AAP ouvert en janvier 2021

- **Candidater sur Bpifrance**
- **La DIRECCTE de votre région**
- Comité stratégique de la filière nucléaire

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile

Technologies vertes (3)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - **Subventions sur AAP** pour :
    - des travaux de recherche, de développement et d'innovation (RDI), de recherche industrielle, de développement expérimental, et d'innovation ;
    - des investissements de modernisation industrielle, de transformation numérique et d'amélioration de la performance écologique des sites de production en France en bâtiment, matériel et équipement de production.
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Toutes entreprises qui proposent un service ou un bien sur les marchés de la filière, sur l'ensemble du territoire

AAP ouvert jusqu'au 1er juin 2021

- Candidater sur Bpifrance
- La DIRECCTE de votre région

Plus de détails sur cette mesure sur le site de Bpifrance

Bonus écologique automobile

Technologies vertes (4)

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - Bonus écologique : **aide à l'achat ou la location** d'un véhicule neuf peu polluant (électrique, hydrogène ou hybride rechargeable)
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Tous les professionnels qui souhaitent renouveler leur flotte de véhicules

En cours depuis le 1er juin 2020

- Votre concessionnaire
- Site dédié au bonus écologique

Plus de détails sur cette mesure sur le site du Ministère de l'Économie

Soutien aux investissements de modernisation de la filière aéronautique

Technologies vertes (5)

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - **Subventions sur AAP** pour :
    - L'amélioration environnementale des procédés de production
    - La modernisation industrielle de la production
    - La transformation numérique ou Industrie du Futur
    - La diversification ou consolidation.
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Toutes entreprises ayant eu au moins 15 % de leur chiffre d'affaires dans la filière aéronautique, sur l'ensemble du territoire

AAP ouvert jusqu'au 1er juin 2021

- Candidater sur Bpifrance
- La DIRECCTE de votre région

Plus de détails sur cette mesure sur le site de Bpifrance

Nouveaux produits Climat de Bpifrance

Financement de la transition énergétique et écologique des entreprises

AdCF
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

- **Quelles mesures ?**
  - Financer des projets de transition verte des entreprises et des acteurs publics des territoires. Trois piliers :
    - **Accélérer la transition écologique et énergétique (TEE)** des entreprises et des territoires avec des solutions d'accompagnement et de financement (efficacité thermique des bâtiments, mobilité verte, décarbonation des entreprises)
    - **Doubler les financements dédiés aux ENR et contribuer à la croissance de champions internationaux :** ENR, filière Biogaz, VTE vert, pour 1 000 jeunes diplômés ou apprentis, cherchant une première expérience professionnelle centrée sur des projets de transition verte
    - **Financer massivement l'innovation dans les « greentechs » et les réseaux durables** et résilients pour trouver les solutions technologiques de la TEE
- **Pour quelles entreprises ?**
  - Toutes les entreprises sur l'ensemble du territoire

Dès septembre 2020

Bpifrance

Plus de détails sur le site de Bpifrance